



CODE
DE VIE

Jean-Eudes

TABLE DES MATIÈRES

3

PRÉAMBULE

4

CODE DE VIE

7

CODE VESTIMENTAIRE

9

CLASSIFICATION DES
COMPOTEMENTS

13

INTERVENTIONS EN CAS
D'ÉCARTS DE CONDUITE

14

ARBRE DÉCISIONNEL

15

PLAN DE LUTTE POUR
PRÉVENIR ET COMBATTRE
L'INTIMIDATION ET LA
VIOLENCE À L'ÉCOLE



_ PRÉAMBULE

PRÉSENTATION

Le code de vie du Collège Jean-Eudes repose sur des valeurs fondamentales. Il a été réfléchi en se basant sur les données probantes en matière de comportement. Les élèves, les parents et les membres du personnel ont été consultés durant le processus afin d'être le plus près possible des besoins du milieu. Il a été rédigé par un comité formé de membres du personnel désirant un milieu de vie sain et positif.

Il présente nos règles et les comportements attendus. De plus, le présent document contient les outils que les membres du personnel suivront afin d'appliquer le code de vie.

Les comportements attendus de nos élèves sont divisés en plusieurs sections et ils sont affichés de façon stratégique à l'intérieur du Collège pour rappeler aux élèves les comportements attendus dans chacun des lieux.

Le Code de vie réfère à plusieurs documents et politiques internes qui sont instaurées et appliquées depuis plusieurs années au Collège.

MISSION DU CODE DE VIE

La mission de l'école québécoise est d'instruire, socialiser et qualifier. La mission du Code de vie du Collège est dirigée en ce sens. D'abord, le rôle des enseignants est d'assurer la mise en place de conditions favorables aux apprentissages pour permettre un enseignement de haut niveau (instruire). Ensuite, le rôle des intervenants du Collège est de favoriser le vivre ensemble des élèves par la mise en place d'un milieu de vie sécuritaire qui permet l'engagement des élèves (socialiser). Finalement, une école de vie pour la vie, c'est le mandat que le Collège se donne afin de préparer nos jeunes à devenir des acteurs-clés de notre société de demain (qualifier).

Quant à l'élève, il est responsable de respecter le code de vie et de s'engager dans ses apprentissages.

APPLICATION

Le Code de vie s'applique en tout temps et en tout lieu, et ce, dès que l'élève porte son uniforme ou participe à une activité en lien avec le Collège. Le code de vie dépasse les frontières physiques du Collège puisque l'élève représente l'institution dans divers lieux (parc, autres écoles, transport en commun, voyage, etc.).





RESPECT

J'agis afin de contribuer à un milieu de vie positif, sécuritaire, inclusif et bienveillant.

Pourquoi ?

Pour évoluer dans un milieu sécuritaire, pour assurer un climat favorable aux apprentissages et pour permettre le vivre ensemble.

LES RÈGLES À RESPECTER



Respecter les personnes et l'environnement physique du Collège



Agir de manière sécuritaire

LES COMPORTEMENTS ATTENDUS



Je suis honnête et je la vérité.



Je collabore avec tous les adultes de l'école et je respecte leurs consignes.



Je suis tolérant face dis aux autres et j'accueille toute forme de diversité.



Je prends action de façon pacifique et sécuritaire face aux comportements de violence et d'intimidation.



Je communique en français de façon respectueuse avec mes pairs, le personnel et les autres personnes au Collège.



Je respecte le matériel et les lieux utilisés.



Je respecte le «Code d'éthique de l'utilisation du numérique au Collège Jean-Eudes».



Je marche calmement et de façon sécuritaire.



J'ai un comportement adéquat en tous lieux lorsque je représente l'école.



Je considère avec bienveillance tous les individus.



Je mange aux endroits désignés.



RESPONSABILISATION

J'agis et je prends des décisions qui favorisent ma réussite.

Pourquoi ?
Pour développer la prise de décision autonome et la responsabilité de l'élève envers sa réussite scolaire.

LES RÈGLES À RESPECTER



Prendre des décisions éclairées de façon autonome et assumer les impacts qui en découlent



Fournir des efforts en utilisant les méthodes enseignées

LES COMPORTEMENTS ATTENDUS



J'arrive à l'heure à l'endroit prévu avec le matériel requis.



Pendant un cours, j'utilise mon outil numérique uniquement pour les tâches scolaires.



En classe, j'interviens au moment opportun.



Je fais mes devoirs dans les délais prescrits.



Je m'engage activement dans les activités pédagogiques proposées.



J'accepte de faire des erreurs et d'apprendre de celles-ci.



J'adopte de saines habitudes de vie (sommeil, alimentation, hygiène, activité physique, temps d'écran, etc.)



Je porte mon uniforme fièrement.



ENGAGEMENT

Tout en préservant un équilibre, il s'agit de l'implication de l'élève dans la vie scolaire ou extrascolaire, dans sa vie sociale et dans ses actions écoresponsables.

Pourquoi ?

L'engagement mène au développement personnel et à la découverte de ses champs d'intérêts. Il permet de maintenir la motivation scolaire.

LES RÈGLES À RESPECTER



Choisir des engagements qui motivent et qui assurent un équilibre de vie.



S'approprier des pratiques écoresponsables

LES COMPORTEMENTS ATTENDUS



Je fais des choix qui favorisent mon équilibre personnel.



Je priorise ma réussite scolaire.



Je participe à des activités proposées par le Collège.



Je pose des gestes écoresponsables.



Je ramasse des déchets et je les dépose aux endroits appropriés ou je les rapporte à la maison.

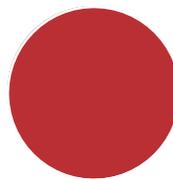
— CODE VESTIMENTAIRE

Le Collège Jean-Eudes prône l'inclusion, la tolérance et le respect.

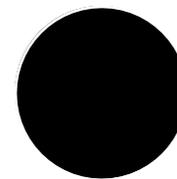
Tous les vêtements de l'uniforme peuvent être portés par les élèves, peu importe leur identité de genre. Tous les vêtements et accessoires doivent être dépourvus de symboles à connotation violente, sexuelle et discriminatoire. L'uniformité des vêtements et la discrétion des accessoires permettent de minimiser les impacts des inégalités sociales et économiques, tout en favorisant le sentiment de sécurité et le sentiment d'appartenance des élèves.

L'objectif étant d'offrir un environnement respectueux et inclusif favorisant les apprentissages et l'épanouissement des élèves.

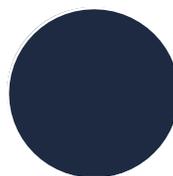
COULEURS DE L'UNIFORME



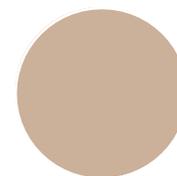
Rouge



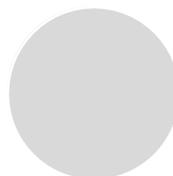
Noir



Bleu marine



Beige



Gris



CODE VESTIMENTAIRE

TENUE DE TOUS LES JOURS*

Les vêtements doivent être propres et bien entretenus.
Les vêtements doivent être ajustés à la taille de l'élève, ni trop grands, ni trop petits.



Pantalon
Porté de la taille jusqu'à la cheville, déroulé et à l'extérieur des bas.



Bermuda
Porté à la taille, déroulé avec des bas unis et aux couleurs de l'uniforme.



Chemise
La chemise doit être portée à l'intérieur du pantalon / bermuda / jupe.



Polo et col roulé



Jupe
Portée avec un cuissard et des bas unis aux couleurs de l'uniforme ou un bas collant.



Chandail / Veste / débardeur
Le chandail, la veste ou le débardeur sont portés par-dessus le polo, la chemise ou le col-roulé.

TENUE POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES**

Les vêtements doivent être propres et bien entretenus. Les vêtements doivent être ajustés à la taille de l'élève, ni trop grands, ni trop petits. Les vêtements sportifs peuvent être portés au RDC et au bloc sportif après les heures de cours. Des vêtements spécifiques sont obligatoires pour les élèves de certaines concentrations et dans le lieu de la concentration. Les vêtements de match sont uniquement portés lors des parties officielles.



T-shirt, t-shirt manche longue, veste et kangourou



Short, pantalon sport, leggings athlétique
Porté à la taille. Les shorts sont au plus court au milieu de la cuisse. Le leggings athlétique est porté sous le short.

CHAUSSURES



Chaussures de tous les jours
Les chaussures sont entièrement noires, plates, en cuir ou en tissu, attachées et fermées à l'arrière (renfort). Les semelles doivent être non marquantes. Les chaussures peuvent être achetées à l'extérieur du fournisseur officiel.



Chaussures de sport et bas
Les bas sont obligatoires. Les chaussures de sport sont bien attachées et appropriées aux surfaces du gymnase. Les chaussures doivent être nettoyées avant d'être utilisées à l'intérieur.

ACCESSOIRES ET CHEVEUX

Tout accessoire et coiffure doivent être exempts de signe de violence, sexualité, drogue, alcool ou de discrimination.



Bouteille d'eau
Réutilisable



Bijoux
Discrets (en quantité et en taille), sécuritaire. Doivent pouvoir être enlevés ou recouverts pour certaines activités.



Tatouage
Discret (en quantité et en taille), respectueux.



Cheveux
Couleurs naturelles, propres, yeux dégagés.



Ceinture
Unie, sans logo et agencée à l'uniforme.



Voile
Uni, aux couleurs de l'uniforme et sécuritaire. Doit laisser le visage découvert.



Accessoires cheveux
Discrets (en quantité et en taille).



Sarrau
Blanc, propre, en bon état et de taille appropriée.



Écouteurs retirés et rangés
Les écouteurs peuvent seulement être utilisés en classe, si autorisé par l'enseignant.e.



Cellulaire et appareils électroniques
De 7 h à 16 h, le cellulaire et la montre intelligente doivent être laissés au casier. Les autres appareils électroniques doivent être rangés et en mode sans notification. Après 16 h, ils peuvent être utilisés pour une utilisation précise et de courte durée. L'utilisation pédagogique est possible, selon les consignes de l'enseignant.e et de la direction. Lors d'évaluation, l'élève doit s'assurer d'avoir uniquement le matériel autorisé. Le cellulaire peut seulement être utilisé à l'extérieur de l'école.

* Vêtements du fournisseur officiel

** Vêtements de la collection du fournisseur officiel et vêtements de la garde-robe sportive des Aigles

_ CLASSIFICATION DES COMPORTEMENTS

ÉCART DE CONDUITE MINEUR

Écart de conduite mineur géré par l'intervenant. Les comportements de cette section ne nuisent pas au bon fonctionnement de la classe, mais ils nuisent principalement à l'élève lui-même et peut-être à quelques élèves à proximité.



ÉCART DE CONDUITE MAJEUR

Écart de conduite majeur géré par l'intervenant et la direction de classe. Les comportements de cette section nuisent au bon fonctionnement. Si c'est en classe, cela est nuisible à l'enseignement et donc nuisible aux apprentissages des autres élèves.



ÉCART DE CONDUITE DANGEREUX OU ILLICITE

Écarts de conduite majeurs qui blessent ou qui sont illégaux, nécessitant un retrait scolaire. Ils sont gérés par la direction de classe et la direction des services.



_ CLASSIFICATION DES COMPORTEMENTS

ÉCART DE CONDUITE MINEUR



ÉCARTS DE CONDUITE POSSIBLES

(liste non exhaustive des écarts de conduite, des interventions et des conséquences possibles).

- L'élève n'a pas son matériel;
- N'est pas assis à sa place;
- Ne suit pas les consignes;
- Se plaint ou argumente;
- Utilise un langage inapproprié;
- Joue avec des objets inappropriés;
- N'exécute pas ses travaux;
- Encourage les mauvais comportements;
- N'écoute pas la personne qui parle;
- Ne s'assoit pas correctement;
- Refuse de travailler;
- Ne porte pas la tenue vestimentaire requise;
- Est en retard;
- Dessine sur le bureau;
- Consomme des boissons énergisantes;
- Ne fait pas ses devoirs;
- Ne porte pas son uniforme convenablement;
- Ne respecte pas le code vestimentaire;
- L'élève parle quand il ne faut pas;
- Brise le matériel scolaire;
- Dérange les autres;
- Lance des objets;
- Ne dit pas la vérité;
- Fais des bruits inappropriés;
- Se chamaille;
- Utilise un langage inapproprié;
- Se met debout sur les meubles;
- Se déplace sans autorisation;
- Exclut les autres;
- Court dans le corridor;
- Crie, parle fort;
- Utilise un téléphone cellulaire à des moments et dans des lieux inappropriés;
- Se moque des autres élèves;
- Utilise de façon inappropriée un outil électronique;
- Déprécie le travail d'une personne;
- Trie inadéquatement ses déchets.

INTERVENTIONS POSSIBLES

- Contrôle par la proximité;
- Signaux non verbaux;
- Ignorer, porter attention, renforcer;
- Changer de place;
- Limitation de l'usage du matériel;
- Humour;
- Renforcer le comportement positif des pairs;
- Rediriger;
- Intervention et commentaire au Portail;
- Prendre une pause, une petite marche;
- Réflexion courte en retrait du groupe;
- Limiter le droit de parole;
- Réexpliquer les attentes;
- Aider l'élève à commencer ou à poursuivre la tâche;
- Adapter la tâche;
- Enseigner à nouveau la notion dans d'autres termes;
- Donner des choix;
- Demander à l'élève de montrer cinq élèves qui ont fait la tâche correctement;
- Rencontre individuelle avec l'élève;
- Communication écrite aux parents;
- Appel des parents;
- Annonce claire de la conséquence à venir.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

- Geste de réparation en lien avec le comportement;
- Reprise de temps proportionnelle au temps manqué;
- Reprise du travail;
- Perte de privilège;
- Réflexion en lien avec le comportement;
- Confiscation;
- Lettre d'excuses.

_ CLASSIFICATION DES COMPORTEMENTS

ÉCART DE CONDUITE MAJEUR



ÉCARTS DE CONDUITE POSSIBLES

(liste non exhaustive des écarts de conduite, des interventions et des conséquences possibles).

- L'élève répond impoliment à l'adulte;
- Lance des objets;
- Provoque;
- Ment;
- Fait des crises de colère;
- Pousse les autres;
- Insulte;
- Crie contre le personnel;
- Crache sur les autres;
- Harcèle;
- Humilie;
- Fait des graffitis;
- Participe à des jeux agressifs;
- Refuse de coopérer;
- Bouscule, pousse, fait trébucher;
- Triche;
- S'absente de l'école sans permission;
- Quitte la classe sans permission;
- Ne respecte pas l'intimité des autres élèves;
- Émet des commentaires racistes, sexistes ou autres;
- Utilise de façon inappropriée les réseaux sociaux;
- Prend des photos/vidéos sans le consentement;
- Commente et/ou encourage des informations diffamatoires, des photos ou des vidéos inappropriées en ligne;
- Participe à des jeux d'argent ou à des paris;
- Jette des piles;
- Intimide;
- Manque de respect envers un adulte.

INTERVENTIONS POSSIBLES

- Sortie de classe (réflexion dans le corridor);
- Retrait de l'activité;
- Rencontre avec la direction de classe;
- Réflexion après les cours;
- Rencontre avec les parents;
- Plan d'intervention comportemental;
- Cahier de suivi quotidien;
- Rencontre de médiation;
- Contrat d'engagement;
- Rencontre des parents au Collège avec la direction de classe.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

- Geste de réparation en lien avec le comportement;
- Reprise de temps proportionnelle au temps manqué;
- Reprise du travail;
- Perte de privilège;
- Réflexion en lien avec le comportement;
- Confiscation;
- Lettre d'excuses.

_ CLASSIFICATION DES COMPORTEMENTS

ÉCART DE CONDUITE DANGEREUX OU ILLICITE

1

2

3



ÉCARTS DE CONDUITE POSSIBLES

(liste non exhaustive des écarts de conduite, des interventions et des conséquences possibles).

- Commet des actions qui blessent physiquement (mord, pousse, donne des coups de pied ou de poing, etc.);
- Lance des objets qui blessent;
- Vole ou brise la propriété d'autrui (P) ;
- Se bagarre;
- Fume ou vapote sur le terrain de l'école;
- Est en possession de drogues ou d'alcool (P*) ;
- Est en possession d'armes (P*);
- Lance un meuble;
- Menace de blesser quelqu'un ou d'endommager quelque chose;
- Manque de respect grave envers un adulte;
- Fait entrer une personne de l'extérieur au Collège, est conscient qu'il y a un intrus et ne dénonce pas;
- Feu : joue avec des allumettes, briquet
- Fait des menaces de mort ou est responsable de voies de fait (P*);
- Fait du trafic de drogues (P*) ;
- Est sous l'influence d'alcool ou sous l'effet de drogues;
- Intimide (gestes, paroles, attitude);
- Publie des photos/vidéos sans le consentement (S);
- Partage et/ou publie des informations diffamatoires, des photos ou des vidéos inappropriées en ligne (P) ;
- Menace quelqu'un en ligne
- Possède, partage, publie des photos/vidéos à caractère sexuel (S) (P*);
- Intimide;
- Violence à caractère sexuel

INTERVENTIONS POSSIBLES

- Suspension à l'interne;
- Réflexion en dehors des heures de cours normales;
- Suspension à l'externe;
- Consultation d'un professionnel de la santé approprié;
- Rencontre avec les parents et la direction de classe et de service.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

- Toutes les conséquences du niveau 2;
- Comité de discipline;
- Dossier mis à l'étude;
- Contrat d'engagement;
- Expulsion de l'école.

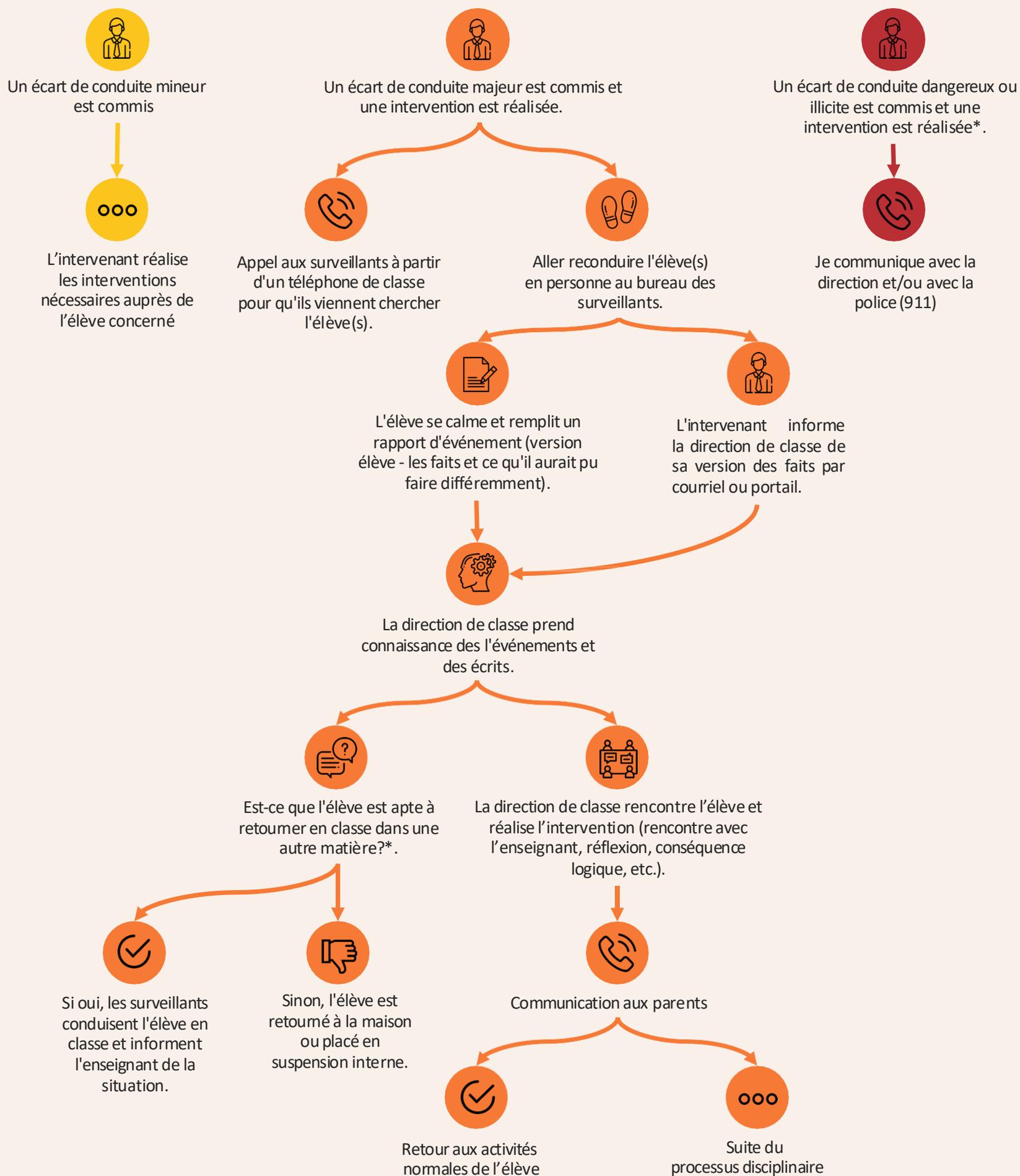
Légende

(P) Possibilité de communication à la police (P*)

Communication à la police obligatoire

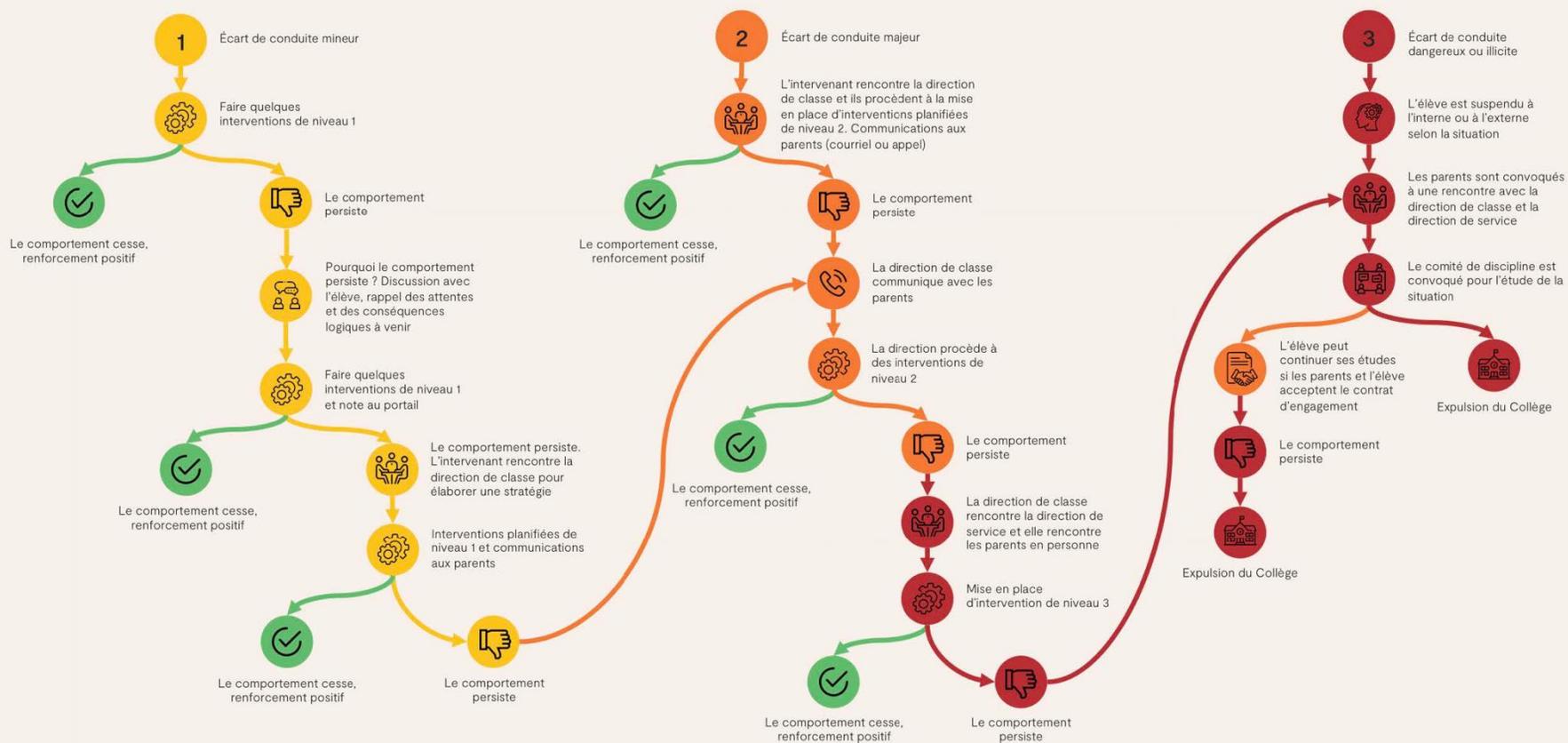
(S) Signalement à la protection de la jeunesse

INTERVENTIONS EN CAS D'ÉCARTS DE CONDUITE



*Si le comportement de l'élève représente un danger physique pour d'autres élèves ou un membre du personnel, la suspension à l'externe est obligatoire.

ARBRE DÉCISIONNEL



PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

(VERSION ABRÉGÉE)

DÉFINITIONS

Intimidation

Geste ou parole qui a pour but de blesser, nuire ou faire du mal à quelqu'un. La personne ciblée en souffre, les gestes peuvent être indirects ou directs. Il y a un rapport de force entre l'intimidateur et la victime, il y a répétition des gestes posés et la personne victime en souffre.

Violence

Toute manifestation de force verbale, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer un sentiment de détresse, de blesser ou d'opprimer celle-ci en s'attaquant à son intégrité, ses droits, son bien-être psychologique ou ses biens.

ACTIVITÉS DE PRÉVENTION

- Présentation et explication du code de vie aux élèves
- Animation en classe par l'agent de police sociocommunautaire
- Conférences et ateliers en classe et en grand groupe animé par des conférenciers ou des organismes professionnels touchant différents sujets comme la violence dans les relations amoureuses, le racisme, le sexisme, l'homophobie, la transphobie et la cyberintimidation
- Semaines thématiques et activités de sensibilisation tout au long de l'année scolaire (semaine de prévention des violences et de l'intimidation, semaine de la santé et diversité sexuelle)
- Activités de classe organisées afin de développer un sentiment d'appartenance, un déterminant important dans le développement de l'estime de soi
- La présence accrue de membres du personnel et de membres de la direction auprès des élèves dans leur quotidien
- La présence d'un système de surveillance à la fine pointe de la technologie permettant des interventions rapides de l'équipe des surveillants. Ce système permet également d'analyser avec justesse les situations problématiques et de cibler avec précision les éléments à travailler pour rendre le milieu davantage sécuritaire.
- Toutes les activités de prévention sont axées autour des sept compétences socio-émotionnelles : la connaissance de soi, la gestion des émotions et du stress, la demande d'aide, l'adoption de comportement pro-social, la gestion des influences sociales, les choix éclairés en matière d'habitudes de vie et l'engagement social). Le développement de ces compétences permet indirectement de prévenir la violence et l'intimidation au sein de notre école.



Plaintes et dénonciations :
intimidation@cje.qc.ca

Consulter le Plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

(VERSION ABRÉGÉE)

Plaintes et dénonciations :
intimidation@cje.qc.ca

Protecteur national de l'élève :
Mme Aurée Gervais
Directrice des ressources humaines
agervais@cje.qc.ca
514-376-5740 #1258

PROTOCOLE À SUIVRE



Intimidateur

Tout élève intimidateur est passible de sanctions. Tout témoin complice qui encourage ou ignore les actes de violence, de harcèlement ou d'intimidation est considéré comme intimidateur.



Interventions

- Rencontre avec les élèves impliqués et la direction
- Communication avec les parents
- Mise en place de la politique école en cas d'écart de conduite majeur
- Comité disciplinaire
- Information transmise sur les différents membres du personnel pouvant être témoins d'une récidive



Conséquences possibles

- Une suspension à l'interne ou à l'externe durant la durée du processus disciplinaire
- Travail de réflexion sur l'intimidation et ses conséquences
- Lettre d'excuses à la victime
- Retenue le samedi
- Élaboration et application d'un contrat d'engagement
- Rencontre avec l'agent.e sociocommunitaire
- Retrait d'activités
- Expulsion du Collège
- Changement de groupe
- Dîner isolé



Témoins

L'élève témoin a le devoir de dénoncer une situation de violence et d'intimidation.



Interventions

- Rencontre avec l'élève témoin et la direction
- Support et soutien offert par le Service d'aide à l'élève en toute confidentialité
- Protection



Victimes

Toute victime a droit à un soutien, à une écoute et à une réparation.



Interventions

- Rencontre avec l'élève et la direction
- Communication aux parents
- Protection immédiate
- Soutien et du support par le Service d'aide à l'élève en toute confidentialité
- Information transmise sur les démarches pour porter plainte

*Exception - Si dévoilement d'une agression à caractère sexuel : obligation légale d'arrêter de poser des questions sur le sujet et se référer immédiatement au service d'aide ou à la direction en cas d'absence.

«Il faut tout un village pour
éduquer un enfant»

Proverbe africain

REMERCIEMENTS

1^{RE} PHASE – PRÉPARATION

Catherine April
Amélie Desroches
Alexandre Dufresne
Alexandre Nantel
Daniel Sénécal
Steve Bissonnette (TÉLUQ)
Martin Boucher (Aramis)

2^E PHASE – RÉFLEXION / RÉDACTION

Yvan Beaudet Isabelle
Bélanger Caroline
Bergeron Marie-Eve
Côté Pascal De Cicco
France Dandurand
Michel Demers
Riccardo Desrosiers
Andrea Di Pietrantonio
Alexandre Dufresne
Catherine Lacaille-Foster
Judith Larose
Jean-Frédéric Morin
Alexandre Nantel
Johanne Harvey Julie
Richard
Marie-Pier Savard
Daniel Sénécal
Viviane St-Germain
Vanessa Tino

3^E PHASE – APPLICATION

Tous les membres du personnel